

Programme pluriannuel 2008 – 2011

de l'Académie Suisse
des Sciences Médicales

Secrétariat général de l'ASSM
Petersplatz 13, CH – 4051 Bâle
Tél. ++49 (0)61 269 90 30
Fax ++49 (0)61 269 90 39
mail@assm.ch; www.assm.ch

Programme pluriannuel 2008 – 2011 de l'ASSM

Résumé	1
MISSIONS ET PRIORITÉS	2
I. MÉDECINE ET SOCIÉTÉ	4
1. Éthique médicale et scientifique	5
Commission Centrale d'Éthique CCE	5
Autres activités dans le domaine de l'éthique	6
2. La médecine en Suisse demain	8
3. Développements médicaux	10
II. SCIENCE MÉDICALE ET PRATIQUE	12
1. Recherche clinique	13
2. Promotion de la relève	15
3. Recherche en médecine de premier recours, en médecine palliative et dans d'autres «domaines orphelins»	16
4. Promotion de la recherche à l'aide de fonds et de legs	17
III. DOMAINES INTERDÉPENDANTS	18
1. Relations extérieures / Coordinations et échanges internationaux	19
2. Relations publiques	20
3. Pôle Science–Société des Académies Scientifiques Suisses	21
IV. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET INFRASTRUCTURE	22
V. PLAN FINANCIER CONSOLIDÉ DE L'ASSM pour les années 2008-2011	23
VI. Mehrjahresprogramm 2008– 2011 der «Akademien der Wissenschaften Schweiz»	25

Résumé

Dans les années à venir, l'Académie Suisse des Sciences Médicales continuera, de tout son poids, à s'engager, d'une part, pour l'éthique dans la médecine et la recherche et, d'autre part, en faveur de la promotion de la recherche et de la relève, en recherche clinique. C'est ainsi qu'elle élaborera des directives éthiques en guise de garde-fous et de consignes cliniques et pratiques, et encouragera la relève médicale et scientifique à l'aide de programmes spéciaux (programmes MD-PhD; bourses en médecine et biologie; bourses de recherches pour médecins de premier recours); en outre, elle s'occupera – dans le cadre du projet «La médecine en Suisse demain» – de questions sociales et relatives à la politique de santé publique, susceptibles d'influencer la médecine. Elle suivra de près les évolutions scientifiques dans les domaines appelés, dans l'avenir, à marquer la médecine de manière prévisible et durable, tout en poursuivant ses relations avec les organisations et institutions d'orientation similaire. Et enfin, l'ASSM proposera une plateforme favorisant l'échange scientifique ainsi qu'une meilleure coordination dans certains domaines de l'éthique et de la recherche médicales; citons, à titre d'exemple, les commissions cliniques d'éthique, les commissions cantonales d'éthique, les coopérations de recherche qui existent avec les pays en voie de développement, l'harmonisation de la formation en éthique médicale, ainsi que la mise en place d'une organisation Clinical Trial fédérale.

L'alliance rapprochée avec les académies jumelles doit favoriser la concentration des compétences et l'emploi de synergies, lors de l'élaboration des énoncés de questions et de projets relatifs au dialogue, à l'éthique et au dépistage précoce.

A l'avenir aussi, les multiples activités de l'ASSM ne seront possibles que grâce à un bénévolat prononcé et à des efforts importants et spécifiques, en vue d'obtenir auprès de tiers des fonds assignés à des projets et qui viendront s'ajouter aux ressources fédérales

Le budget total estimé prévoit globalement une augmentation moyenne, par rapport à 2004, d'environ 16 pour cent en 2008. La majoration sollicitée de l'aide fédérale s'élève à 22 pour cent. Le budget total devrait être augmenté de 2 et 3 pour cent par an, les années suivantes.

MISSIONS ET PRIORITÉS

A l'avenir aussi, la médecine – et, avec elle, l'ASSM – devra relever d'importants défis. D'une part, de grands espoirs sont fondés sur les récentes connaissances scientifiques portant sur la prévention et le traitement des maladies, qu'elles soient connues depuis longtemps ou non: on peut signaler, à ce titre, les maladies chroniques dégénératives telles que la maladie d'Alzheimer et les maladies infectieuses causées par des nouveaux agents anthropopathogènes. D'un autre côté, les nouveaux développements de la recherche biomédicale (clonage thérapeutique, travaux sur les chimères etc.) suscitent les craintes, la perplexité ainsi qu'une revendication qui vise à obtenir davantage de garde-fous sur le plan juridique. En outre, les dépenses sans cesse croissantes en matière de santé publique et les polémiques que cela engendre – à propos du rationnement, de la rationalisation, de la concentration de médecine de pointe etc. – sont omniprésentes au coeur des débats sur la politique de la santé.

L'ASSM, créée initialement en tant qu'«association d'entraide» dont le but était de promouvoir les sciences médicales, s'est graduellement mise à étudier les problèmes rencontrés par la médecine dans le contexte social. Une autre activité prioritaire est devenue, depuis les années 1970, l'étude de problèmes éthiques, posés par des modifications sociales fondamentales et une médecine toujours plus complexe. L'ASSM s'est progressivement transformée en médiatrice, située entre la médecine scientifique et les attentes et appréhensions de l'individu pris isolément et de la société considérée dans son ensemble.

Le contexte politique, au sein duquel a lieu le débat sur le progrès médical et ses répercussions sur la société, s'est une fois de plus nettement modifié durant la dernière décennie. La biomédecine est devenue un sujet qui figure désormais en permanence à l'ordre du jour, tandis qu'un nombre croissant de domaines de l'existence retiennent l'attention du législateur: ont déjà été adoptées la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée, la Loi sur la transplantation et la Loi relative à la recherche sur les cellules souches, tandis que d'autres lois sont en préparation (Loi fédérale concernant la recherche sur l'être humain, Droit de la protection des adultes). Il faut saluer cette évolution car elle offre aux secteurs-clés de la recherche biomédicale, une base démocratiquement légitime et socialement reconnue. Mais elle renferme aussi un risque de réglementation excessive et d'inhibition de la dynamique propre au développement de nouvelles connaissances médicales.

Outre cette évolution sur le plan législatif, on a vu apparaître des institutions telles que les commissions nationales d'éthique pour la médecine humaine et non humaine; leur objet est de conseiller les instances politiques et administratives sur les formulations de questions médico-éthiques en biomédecine, et de fixer ainsi des normes obligatoires. Ces commissions et les nombreuses institutions universitaires et privées qui ont inscrit les questions éthiques à leur programme rendraient-elles superflus les efforts fournis par l'ASSM dans ce domaine? Bien au contraire: l'ASSM doit, d'une part, continuer à se pencher de manière constante sur les problèmes de l'éthique médicale et soignante et, d'autre part, veiller à se faire entendre, précisément parce que l'éthique médicale s'est propagée sous des formes aussi multiples. Il n'est pas possible, dans ce secteur de l'activité scientifique et médicale, de déléguer à d'autres sa responsabilité. Celle-ci doit être assumée par les protagonistes eux-mêmes. Ce faisant, l'une des principales missions qui incombent à l'ASSM, continue d'être l'assistance qu'elle fournit à la communauté des médecins et des chercheurs en médecine.

Avec ses deux programmes majeurs, «Médecine et Société» et «Science et pratique médicale», l'ASSM se fixe les priorités suivantes:

- la clarification de problèmes éthiques liés aux développements de la médecine et à leurs conséquences sur la société,
- une réflexion approfondie sur l'avenir de la médecine,
- un engagement dans la politique des hautes écoles, de la science et de la formation, combiné avec une activité d'expert et de conseiller à l'attention des politiciens et des autorités,

- la promotion de la relève scientifique, en particulier en recherche clinique,
- le soutien d'une qualité de recherche élevée en biomédecine et en recherche clinique,
- la communication entre la médecine scientifique et la pratique.

L'ASSM développe une activité intense visant la mise en pratique de ces priorités. Elle élabore ainsi des directives éthiques en guise de garde-fous et de consignes cliniques et pratiques, et encourage la relève médicale et scientifique à l'aide de programmes spéciaux (programmes MD-PhD; bourses en médecine et biologie); en outre, elle s'occupe – dans le cadre du projet «La médecine en Suisse demain» – de questions sociales et relatives à la politique de santé publique, susceptibles d'influencer la médecine. Elle suit de près les évolutions scientifiques dans les domaines appelés, dans l'avenir, à marquer la médecine de manière prévisible et durable, et poursuit ses relations avec les organisations et institutions d'orientation similaire. Et enfin, l'ASSM propose une plateforme favorisant l'échange scientifique ainsi qu'une meilleure coordination dans certains domaines de l'éthique et de la recherche médicales; citons, à titre d'exemple, les commissions cliniques d'éthique, les commissions cantonales d'éthique, les coopérations de recherche qui existent avec les pays en voie de développement et l'harmonisation de la formation en éthique médicale.

L'ASSM soumet régulièrement ses activités à un contrôle critique. C'est ainsi qu'en 2003, le Dr H. Amstad, Secrétaire général adjoint, a rédigé une analyse-inventaire sur la base d'une enquête détaillée, réalisée auprès de personnes et d'institutions propres et étrangères à l'ASSM. Une évaluation des activités a pu être effectuée grâce à cette «double perspective». Il est apparu que la Commission Centrale d'Ethique et le projet «La médecine en Suisse demain» occupent une place exceptionnellenent importante, tant du point de vue de leur signification que par rapport à leur environnement et leur potentiel. Par conséquent, ces deux projets doivent continuer à occuper une position privilégiée parmi les activités de l'ASSM et à profiter d'un soutien accru. Cette analyse recommande de stimuler la promotion en faveur de la recherche en médecine de premier recours, de la médecine palliative et des coopérations de recherche avec les pays en voie de développement. La suppression de certains secteurs tels que, par exemple, la plateforme pour patients, a également été décidée. L'ASSM a tenu compte de ces recommandations dans le plan pluriannuel en cours et les poursuivra dans son programme pluriannuel 2008–2011.

I. MÉDECINE ET SOCIÉTÉ

Introduction

Dans les années à venir, les développements médicaux et sociaux continueront à soulever de nombreuses questions essentielles auxquelles l'ASSM se consacrera de son mieux. Au-delà de son engagement traditionnellement élevé en faveur de l'éthique médicale (directives éthiques, intégrité scientifique), elle s'impliquera encore davantage dans des domaines qui représentent d'importants défis sociaux.

C'est ainsi que les frontières de la médecine s'élargissent sans cesse, tandis que se développent de nouveaux domaines, où sont utilisées des connaissances et aptitudes médicales, telles que la «médecine anti-vieillesse» ou la «Lifestyle Medicine», qui s'en rapproche; celles-ci n'ont plus grand chose en commun avec la mission première et intrinsèque de la médecine, qui est de soulager la souffrance, guérir et accompagner le malade. Il en résulte la nécessité de poser un grand nombre de questions d'ordre éthique et qui relèvent d'autres aspects sociaux.

Une importante réorientation concernant l'éthique de la recherche aura lieu ces prochaines années, lors de l'aménagement de la nouvelle Loi fédérale concernant la recherche sur l'être humain. L'ASSM y contribuera en mettant sa compétence et son expérience à disposition. A ce titre, l'ASSM s'engagera également dans le cadre de la formation prégraduée et postgraduée des investigateurs et des membres des commissions d'éthique de la recherche; cela permettra de garantir une norme de qualité la plus élevée possible dans la recherche sur l'être humain, tant pour sa réalisation pratique que pour l'appréciation des demandes de subsides.

L'ASSM a décidé, dans le cadre du projet existant depuis 1999, «La médecine en Suisse demain», de poursuivre de manière prioritaire les travaux de quatre domaines qui revêtent une importance décisive pour la médecine de demain. A titre d'exemple, l'un de ces domaines concerne les futurs besoins en personnel médical. On assiste, d'une part, à une concentration (trop?) élevée de spécialistes dans les grandes villes, tandis que s'observe déjà, par ailleurs, une pénurie d'internes des hôpitaux et de médecins de premier recours en milieu rural. En outre, il faut s'attendre à une augmentation, causée par une démographie en mutation, du nombre des patientes et patients âgés qui auront besoin de soins de longue durée; à cela viennent s'ajouter de nouvelles exigences, concernant l'assistance et les soins médicaux, dont la satisfaction exige que des jalons soient posés dès maintenant. Dans le cadre de ce projet, l'ASSM se consacrera également aux profils professionnels en pleine évolution des professions médicales et soignantes.

En résumé et pour le chapitre «Médecine et Société», l'ASSM se consacrera, dans les années à venir, en priorité aux sujets et projets suivants:

1. Ethique médicale et scientifique
2. La médecine en Suisse demain
3. Réflexions sur les développements médicaux et leurs incidences sur la médecine et la société

Voici les *nouvelles priorités*: la concentration sur le projet «La médecine en Suisse demain», lancé en 1999, qui a été suivi avec attention et appliqué de manière conséquente ces dernières années; le point 3, qui intègre de manière prononcée les développements scientifiques et médicaux. De nouvelles priorités seront également fixées dans la formation en éthique médicale et à propos de l'engagement en faveur de meilleures normes médico-éthiques, lors des essais cliniques. Il faudra développer davantage ce qu'on nomme les recherches connexes (**e**thical, **l**egal and **s**ocial implications – recherche ELSI), dans le cadre d'un concept s'étendant à l'ensemble de la Suisse; celles-ci ne devront pas seulement concerner la recherche portant sur le génome, mais inclure également d'autres domaines pour lesquels des incidences sociales, éthiques et juridiques sont à prévoir.

En outre, l'ASSM se penchera sur l'«Identité professionnelle 2015» ainsi que sur les points forts et les points faibles du système de la santé publique suisse, pour autant que cela soit possible et judicieux. Les colloques, le suivi des relations extérieures et les relations publiques sont bien entendu des éléments indispensables à l'aménagement efficace du secteur médecine-société. A l'opposé de l'étude de planification 2004-2007, ceux-ci ne sont plus répertoriés séparément.

L'engagement majeur en faveur de l'établissement et du développement de normes éthiques (directives éthiques) dans le domaine de l'éthique médicale reste *inchangé*. Les questions relatives aux interventions médicales réalisées à la fin de la vie d'un patient continueront d'être importantes pour la Commission Centrale d'Ethique. La commission, dont l'objet est d'examiner l'intégrité scientifique, doit fonctionner dans le pôle Science-Société des quatre académies scientifiques réunies, au sein du nouveau cadre universitaire de l'éthique.

Besoins financiers Médecine et Société (vue d'ensemble, en milliers de Fr.)

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Ethique médicale et scientifique	245	295	300	312	317	1224
La médecine en Suisse demain	95	100	100	110	110	420
Développements médicaux	100	140	145	150	155	595
Total	440	540	545	572	582	2239
Evolution en %		+22.7*	+0.9°	+4.9°	+1.7°	

*2004 = Valeur de référence; ° Evolution en pourcentage par rapport à l'année précédente

Le travail bénévole et engagé de la part de spécialistes prend une signification particulière, tout spécialement dans le domaine Science-Société. L'élaboration des directives médico-éthiques serait hors de prix sans ces activités bénévoles. On ne saurait trop apprécier et remercier cet engagement.

1. Éthique médicale et scientifique

Commission Centrale d'Éthique CCE

Contexte

Pour les questions médico-éthiques, la Commission Centrale d'Ethique reste l'organe le plus important de l'ASSM. C'est en son sein que sont localisés, de façon anticipée, puis discutés les problèmes relatifs à l'éthique médicale. La tâche principale de la CCE est le repérage précoce de domaines, où l'on souhaite une réglementation et un soutien pour la prise de décisions, dans l'intérêt des patients, des médecins, du personnel soignant et de la société en général. La CCE a recours à des sous-commissions composées de spécialistes pluridisciplinaires pour élaborer les directives médico-éthiques. L'élaboration de telles directives dure entre un et deux ans. Elles sont soumises à une large mise en consultation auprès de tous les milieux concernés, avant d'être définitivement adoptées par le Sénat; les directives obtiennent ainsi un soutien étendu de la part des futurs utilisateurs. En outre, la plupart des directives de l'ASSM sont intégrées dans le code déontologique de la FMH, ce qui leur confère un caractère obligatoire supplémentaire. Toutes les directives sont traduites en français et en anglais. Celles qui touchent un public étendu le sont également en italien.

Rétrospective et état de l'exercice financier en cours

Pendant l'exercice financier en cours, la Commission Centrale d'Ethique a élaboré les directives suivantes:

- Biobanques: Prélèvement, conservation et utilisation de matériel biologique humain pour la formation et la recherche (2005, mis en consultation)
- Soins palliatifs (2005, mis en consultation)
- Mesures de contrainte en médecine (2005)
- Diagnostic de la mort dans le contexte de la transplantation d'organes (2005)
- Prise en charge des patientes et patients en fin de vie (2004)
- Traitement et prise en charge des personnes âgées en situation de dépendance (2004)

En outre, des principes relatifs aux droits du patient ont été promulgués.

Des directives sont en préparation, concernant les décisions de réanimer (do not resuscitate orders), les donneurs vivants ainsi que la prise en charge et le traitement des personnes handicapées.

Certaines directives, dont la pertinence touche des groupes importants de patients, ont été traduites pour la première fois en italien. Cela a été très bien accueilli au Tessin, et correspond à une forte demande.

Les relations avec l'étranger ont été développées de manière systématique. Les nouvelles directives sont portées à la connaissance de toutes les institutions et organisations européennes importantes. En 2005, l'ASSM a participé à l'organisation d'un congrès international portant sur le rôle des commissions cliniques d'éthique et prendra en charge l'organisation du congrès annuel de l'Association Européenne des Centres d'Ethique Médicale (AECEM), qui se tiendra en 2007.

Période de planification 2008–2011

La CCE continuera, dans les années à venir, à fixer une priorité avec l'élaboration de directives médico-éthiques. Ces dernières années, la procédure appliquée lors de l'élaboration de directives a été perfectionnée et doit être conservée sous sa forme actuelle, qui a fait ses preuves.

Du point de vue du contenu, les questions concernant le début et la fin de la vie humaine continueront d'occuper une place centrale, tout comme des thèmes relatifs à la justice dans la santé publique, ou à la Lifestyle Medicine.

Une autre priorité est le maintien et le développement des contacts existant avec les institutions et organisations internationales qui se penchent sur des questions analogues.

Besoins financiers

Les besoins financiers sont constitués par les frais consacrés aux traductions, à la mise en pages et à l'impression des directives, à l'organisation des congrès et des sessions de la CCE ainsi qu'aux indemnités pour frais de déplacements.

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Commission Centrale d'Ethique	120	160	160	167	172	659

Autres activités dans le domaine de l'éthique

Contexte

a) *Consultation éthique en clinique*: La consultation éthique en milieu clinique jouit d'une tradition plus ancienne, en particulier dans les pays anglo-saxons. C'est la consultation au chevet du malade, lorsque se pose une question délicate, qui occupe le premier plan. Cet usage ne s'installe que de façon hésitante en Europe continentale. En Suisse également, les consultations éthiques en clinique n'existent, pour l'instant, que dans quelques hôpitaux, mais leur utilité est de plus en plus reconnue.

b) *Ethique scientifique*: Des cas anodins ou plus sérieux d'abus scientifiques (plagiats, falsifications de données etc.) ne sont pas rares, même en Suisse. Avec la pression constante de la concurrence et de la rentabilité, que la science elle-même ne peut pas arrêter, de tels cas se répéteront constamment, et se multiplieront peut-être même dans l'avenir. Pendant longtemps, la Suisse ne disposait pas d'instruments appropriés, ni pour transmettre aux jeunes chercheurs les règles de base d'un comportement scientifique correct, ni pour arbitrer dans les cas concrets de comportement frauduleux. C'est pourquoi, au cours de l'année 1999, l'ASSM, faisant suite à la suggestion des Facultés de médecine, a créé la commission pour l'intégrité scientifique en médecine et biomédecine.

c) *Formation en éthique médicale*: L'éthique a été intégrée au cursus des études de médecine, lors de la réforme des études. Jusqu'ici, un concept et des buts de formation communs font néanmoins défaut.

d) *Commission d'éthique pour l'expérimentation animale*: Les expérimentations animales sont toujours indispensables à la recherche fondamentale biomédicale, à la recherche clinique ainsi que lors des tests concernant la sécurité des médicaments. La commission d'éthique de l'ASSM et de l'Académie Suisse des Sciences Naturelles SCNAT suit avec attention les nouveaux développements en matière d'expérimentation animale et installe des garde-fous à l'intention des chercheurs. En outre, elle ne tente pas seulement d'exhorter les chercheurs à mettre en application les principes qui règlent les expérimentations animales; elle essaye également de poursuivre un travail de relations publiques dans le but d'accroître la confiance auprès de la population.

Rétrospective et état de l'exercice financier en cours

a) *Conseil éthique en clinique*: Pendant l'exercice financier en cours, l'ASSM s'est engagée à mieux relier entre elles l'ensemble des commissions cliniques d'éthique existantes et les autres formes de conseil, afin de tirer profit des expériences réalisées. En 2002, l'ASSM a effectué un sondage dans tous les hôpitaux, suite au manque d'informations quant au nombre d'hôpitaux proposant cette offre, aux structures déjà mises en place et à la composition en personnel. Une nouvelle enquête est prévue en 2006, afin d'actualiser et de préciser les données de 2002.

b) *Ethique scientifique*: Dans ce domaine, l'ASSM a réalisé un travail pionnier en rédigeant les directives sur l'intégrité scientifique dans la recherche biomédicale. Dès lors, presque toutes les universités ont répondu à l'appel et ont promulgué les règlements correspondants pour leur domaine de compétence. Durant l'exercice financier en cours, l'ASSM a épaulé plusieurs universités en permettant de clarifier et d'apprécier des cas présumés de fraude scientifique. En outre, elle a révisé et perfectionné les normes qu'elle a établies.

Par ailleurs et dans le but de favoriser une recherche clinique de haute qualité, l'ASSM s'est engagée en faveur de la formation prégraduée et postgraduée des membres des commissions cantonales d'éthique; elle a également développé et mené à bien des cours correspondants, en association avec la Société Suisse d'Ethique Biomédicale SSEB.

c) *Formation en éthique médicale*: Pendant la formation en éthique qui a lieu durant les études de médecine, l'ASSM coordonne, pour l'ensemble de la Suisse, les rencontres avec les responsables, afin de définir et d'instaurer des normes et buts communs.

d) *Commission d'éthique pour l'expérimentation animale*: Pendant l'exercice financier en cours, la commission d'éthique animale s'est longuement consacrée à la révision et à la mise à jour des directives formulées pour la première fois en 1983. Elle a, en particulier, réalisé un diagramme opérationnel correspondant qui consigne point par point les actions relatives à l'autorisation d'une expérimentation animale. Elle a, en outre, établi un questionnaire, qui permet, à la manière d'une auto-évaluation, de prendre en considération les différents intérêts d'une expérimentation animale donnée.

Période de planification 2008–2011

a) Le conseil éthique en clinique continuera, à l'avenir, d'avoir une grande importance. C'est pourquoi l'ASSM poursuivra ses activités dans ce secteur.

b) Le domaine «intégrité scientifique» devra, à l'avenir, être traité dans le cadre de la nouvelle priorité «Science–Société», commune à toutes les académies. La fonction de conseil de l'ASSM continuera d'être mise à contribution au sein de la recherche biomédicale. L'ASSM s'engagera encore davantage dans le cadre de la formation prégraduée et postgraduée des investigateurs et des membres des commissions d'éthique cantonales, afin de contribuer à la protection d'une qualité élevée de la recherche clinique. L'aménagement de la Loi fédérale concernant la recherche sur l'être humain aura lieu pendant cette phase de planification: l'ASSM souhaite y apporter son expertise.

c) La formation en éthique médicale sera coordonnée et développée avec les professeurs présents localement.

d) Bien que le nombre des expérimentations animales réalisées ait fortement baissé ces dernières années, les animaux continueront, dans le futur, à être indispensables à la recherche. Il faut également s'attendre à ce que soient développées de nouvelles technologies, qui soulèveront des interrogations supplémentaires en rapport avec l'éthique animale. Des questions relatives à la nécessité et à la légitimité de la recherche avec et sur des anthropoïdes se poseront de manière croissante, tout comme d'autres qui concernent des expérimentations animales et qui sont particulièrement pénibles. De nouvelles connaissances concernant la sensibilité à la douleur chez les invertébrés viendront également orienter le débat sur les expérimentations animales. La Commission d'éthique animale interviendra avec des prises de position dans le cadre de l'indispensable débat public à ce sujet.

Besoins financiers

Les moyens financiers serviront à la rédaction et à la traduction de rapports, à l'organisation de congrès et d'ateliers, ainsi qu'aux indemnités pour frais de déplacements.

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Autres activités dans le domaine de l'éthique	125	135	140	145	145	565

2. La médecine en Suisse demain

Contexte

Depuis maintenant cinq ans, l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) considère le projet «La médecine en Suisse demain» comme l'une de ses activités principales. Cet engagement trouve en partie son origine dans l'impression largement répandue que la médecine traverse une crise: les signes en sont l'attitude sceptique de la part de larges couches de la population vis-à-vis de la «médecine traditionnelle» et la prépondérance des points de vue financiers au détriment des considérations sur le fond dans les discussions autour de la santé; à cela est venue s'ajouter l'impression que la communication entre les différents interlocuteurs du système de la santé devenait de plus en plus difficile. Le rapport du Centre Hastings «The Goals of Medicine», publié en 1996 et qui a suscité un vif intérêt, a servi en outre de catalyseur. Le «rapport Hastings» ne remet certes pas la médecine moderne en question, mais la voit, lui aussi, en crise. Selon ses conclusions, la médecine a besoin de se recentrer de toute urgence sur ses valeurs et buts premiers.

En Suisse également, le rapport du Centre Hastings a rencontré un écho très favorable, et l'on s'est demandé s'il allait éventuellement pouvoir être appliqué et de quelle manière. Le Prof. Johannes Bircher, qui était à l'époque directeur médical à l'Inselspital de Berne, était persuadé que l'on devait considérer cette crise comme une opportunité de changement; c'est à son instigation que l'ASSM a lancé le projet «Nouvelle orientation de la médecine» en 1999.

Rétrospective et état de l'exercice financier en cours

Une première phase du projet a vu des dizaines de spécialistes des domaines de la médecine, de l'économie, de l'éthique et de la politique réunir des informations sur la situation actuelle de la médecine, définir des problématiques et esquisser des propositions de solutions.

Le printemps 2002 marque le début de la deuxième phase du projet. Celui-ci s'appelle désormais «La médecine en Suisse demain» et compte, aux côtés de l'ASSM, la FMH et les cinq facultés de médecine au nombre des organes responsables. Un groupe d'experts fut chargé d'élaborer les définitions des principales notions et de présenter les valeurs, buts et missions de la médecine en Suisse. Les phases I («préparation») et II («concrétisation») du projet «La médecine en Suisse demain» s'achèvent en 2004, avec la publication du rapport «Buts et missions de la médecine au début du 21ème siècle».

Le «forum» de mi-décembre 2004 à Berne correspond au lancement de la phase III («mise en oeuvre»). Le groupe de pilotage du projet (qu'une représentante de l'Association suisse des infirmières et infirmiers ASI est venue rejoindre) a décidé de se concentrer sur les quatre domaines considérés comme essentiels dans le rapport:

1. Besoins futurs en personnel médical, compte tenu de l'évolution démographique
2. Identité professionnelle et profil professionnel
3. Formation pré- et postgraduée dans le domaine de la sécurité des patients et de la gestion des erreurs médicales
4. Rationnement

A l'exception du point 1 (besoins futurs en personnel médical), pour lequel un symposium aura lieu en juin 2006, un groupe de travail sera constitué pour chacun des points principaux. Un membre du comité de pilotage sera présent dans chaque groupe de travail sans toutefois y assumer une fonction de responsable. Dans un premier temps, les groupes de travail seront chargés de décrire, d'analyser et de délimiter leur champ d'application sur la base de la documentation disponible et, dans un deuxième temps, d'aborder les solutions.

Période de planification 2008-2011

L'organisation du projet «La médecine en Suisse demain» constitue la plateforme idéale –avec ses partenaires de la FMH, des facultés de médecine, de l'association professionnelle des soins infirmiers et d'autres groupes engagés – qui permettra une réaction rapide et flexible aux nouvelles questions qui se posent au point de jonction entre médecine et société. Il faut songer ici, à la fois, à renforcer le lien entre personnel médical, patients et proches, à la problématique de la juridicisation de la médecine, qui influence directement la pratique médicale, ainsi qu'à l'augmentation des traitements de longue durée et prendre en compte leur financement.

Besoins financiers «La médecine en Suisse demain»

Les moyens financiers prévus serviront à l'organisation de congrès, aux frais de déplacement ainsi qu'à la rédaction, à la traduction et à l'impression de comptes rendus.

	2004	2008	2009	2010	2011	total
La médecine en Suisse demain	95	100	100	110	110	420

3. Réflexions sur les développements médicaux et leurs incidences sur la médecine et la société

Contexte

Les nouvelles technologies et les progrès scientifiques exercent une influence considérable sur la médecine et les marges de manoeuvre dont elle dispose. Les effets produits sur le corps humain par de nombreuses technologies déjà appliquées aujourd'hui, ou décrites comme des visions de l'avenir, ne sont pas clairement établis. C'est ainsi que la nanotechnologie connaît d'ores et déjà une grande diffusion au quotidien, sans que soient toutefois élucidés le comportement des nanoparticules et leur influence sur les cellules humaines. De la même manière, un nombre croissant d'interventions médicales n'ont pas pour but de rétablir la santé, mais d'améliorer un corps humain, en fait sain. Ce qu'on appelle «la médecine de mise en valeur ou Enhancement Medicine» soulève de nombreuses questions d'ordre éthique. Il en va de même pour l'étude du génome et du cerveau humains, ainsi que de l'emploi des connaissances ainsi acquises. Ces développements doivent être soigneusement observés, malgré l'absence, pour l'instant au quotidien clinique, de pertinence pratique pour de nombreuses découvertes en provenance de ces nouvelles directions de la recherche. Ce sont les travaux sur le génome qui ont révélé en Suisse l'importance de la recherche ELSI «ethical, legal and social implications»; dans ce contexte, les principaux partenaires suisses – et, parmi eux, l'ASSM – doivent s'engager, sous la responsabilité de la FNS et dans le cadre d'un réseau européen préexistant.

L'ASSM veut fixer ici, et simultanément dans le cadre du pôle Science–Société commun aux quatre académies, une future priorité.

Rétrospective et état de l'exercice financier en cours

L'ASSM ne s'est pas, jusqu'ici, penchée sur ces questions de manière prioritaire. Son engagement s'est plus ou moins limité à la collaboration à des travaux menés par le Centre TA-Swiss et à la rédaction occasionnelle de positions (ex. diagnostic préimplantatoire, cas de coma vigile de la patiente Terry Schiavo). La coopération avec le Centre TA-Swiss a fait ses preuves dans le passé, dans la mesure où celui-ci propose des études auxquelles l'ASSM sera associée en qualité d'institution responsable sur les plans financier et idéologique, et pour lesquelles elle siègera dans les groupes d'accompagnement correspondants.

Pendant l'exercice financier en cours, l'ASSM a ainsi participé à des recherches sur les cellules souches et sur l'utilisation de l'imagerie diagnostique dans les neurosciences.

Période de planification 2008–2011

A l'avenir et à titre de repérage, l'ASSM veut intensifier la réflexion portant sur les nouvelles technologies lorsque celles-ci sont significatives pour la médecine, et aborder les questions importantes d'ordre biologique, médical et éthique. Des thèmes tels que «Enhancement Medicine», la nanotechnologie, les neurosciences et la recherche sur le génome sont actuellement au premier plan et se verront certainement complétés par d'autres. L'ASSM se chargera aussi plus particulièrement du projet visant à jeter un pont entre les sciences naturelles et la médecine, d'un côté, et les sciences humaines et sociales, de l'autre. Une série de congrès est en projet, pendant lesquels des sujets choisis (ex. médecine de reproduction, extension de la vie etc.) seront abordés.

Des instruments variés seront utilisés afin de permettre la réflexion sur ces questions:

- Etudes conjointes avec le Centre TA-Swiss
- Positions et commentaires
- Propres études / congrès
- Mission commune aux quatre académies: «Dépistage précoce»

Besoins financiers «Réflexions sur les développements médicaux»

Les moyens financiers permettront la participation aux recherches, la rédaction et la traduction de compte rendus et l'organisation de congrès et d'ateliers.

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Dév. méd.	100	145	145	150	155	595

II. SCIENCE MÉDICALE ET PRATIQUE

Introduction

La promotion de la communication entre la médecine scientifique et la pratique médicale représente toujours un des piliers de l'ASSM. Outre les missions de promotion et de coordination de la recherche (recherche en médecine de premier recours, recherche clinique, attributions provenant des fonds de l'ASSM), c'est la promotion de la relève qui constitue une deuxième priorité de son action.

Durant l'exercice financier à venir, l'enjeu particulier, pour la recherche en médecine de premier recours, sera la mise à disposition de moyens, dans l'esprit d'un financement sous forme de coup de pouce ou dans le cadre d'un projet pilote; les bonnes idées de projets de recherche en profiteront et pourront se développer jusqu'à ce qu'elles soient «prêtes à être déposées auprès du Fonds National».

La création d'un registre central d'études, le soutien de la relève des chercheurs dans la planification de leur carrière, ainsi qu'une participation substantielle des scientifiques suisses à l'étude et à la lutte contre les maladies liées à la pauvreté dans le tiers-monde représentent les principales attentes dans le domaine de la recherche clinique.

L'ASSM souhaite, comme par le passé, encourager l'instauration et l'amélioration de la recherche en médecine palliative. Un retard à combler existe toujours chez nous, surtout face aux pays anglo-saxons. De plus, on peut partir du principe que le soutien accordé à des projets pilotes (comme dans le cas de la recherche sur la couverture de base) constitue, pour l'ASSM, un bon choix en matière de promotion. L'ASSM va examiner dans quelle mesure elle pourra réduire son engagement à ce sujet, suite à l'aide récente accordée à ce domaine par la Fondation Eagle, à la fois importante et financièrement saine.

Le programme MD-PhD et la Fondation suisse pour les bourses en médecine et biologie sont des piliers qui ont largement prouvé leur efficacité concernant la promotion de la relève. L'ASSM souhaite renforcer son assistance afin de permettre aux chercheuses et aux chercheurs en clinique de planifier leurs carrières.

L'ASSM veut réaliser en priorité les projets suivants:

1. Recherche clinique
2. Promotion de la relève:
 - Programmes MD-PhD, Fondation suisse pour les bourses en médecine et biologie FSBMB
 - Carrières en recherche clinique
3. Recherche en médecine de premier recours, en médecine palliative et dans d'autres «domaines orphelins»
4. Promotion de la recherche en neurologie, radiologie et en éthique médicale à l'aide de fonds et de legs affectés à l'ASSM

Besoins financiers Science médicale et pratique (vue d'ensemble)

Les ressources seront employées pour les activités suivantes: en recherche clinique, pour l'organisation de plateformes et de congrès; en matière de promotion de la relève, pour une bourse MD-PhD par an (pour trois ans), pour l'administration de la FSBMB ainsi que l'organisation d'ateliers concernant les carrières de la recherche. Les moyens consacrés à la promotion de la recherche doivent être attribués à des domaines qui ne sont guère soutenus autrement, pour des bourses de formation accordées à des médecins de premier recours en faveur de la recherche clinique, pour des projets de recherche en médecine palliative, ainsi que pour l'assistance dans la réalisation de congrès, publications, courts voyages d'études etc. Le financement de coopérations de recherche avec les pays en voie de développement doit être réalisé grâce à des fonds fournis par des tiers.

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Recherche clinique	45	30	30	35	35	130
Promotion de la relève:						
– MD-PhD	170	190	190	200	200	780
– FSBMB	30	35	40	40	45	160
Carrières dans la recherche	0	20	20	20	20	80
Promotion de la recherche médecine de premier recours, médecine palliative et autres «domaines orphelins»	250	250	260	260	270	1040
Promotion de la recherche neurologie, radiologie et éthique médicale	70	200	200	200	200	800
Total	565	725	740	755	770	2990
Evolution en %		+28.3*	+2°	+2°	+1.9°	

*2004 = Valeur de référence; ° Evolution en pourcentage par rapport à l'année précédente

1. Recherche clinique

Contexte

Dans le passé, on a beaucoup écrit, discuté et on s'est lamenté au sujet de cet enfant terrible qu'est la «recherche clinique». Le Conseil Suisse de la Science et de la Technologie (CSST), le Fonds National Suisse (FNS) et l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) se sont intensément penchés sur la question et ont réclamé des mesures visant à l'amélioration de la qualité de la recherche clinique tournée vers les patients en Suisse.

Rétrospective et état de l'exercice financier en cours

L'engagement de l'ASSM en faveur de la recherche clinique fonctionne sur plusieurs plans. Depuis qu'elle a été obligée de supprimer sa Commission d'éthique supra-régionale (CES), faute de reconnaissance par la nouvelle loi sur les produits thérapeutiques, l'ASSM s'est engagée dans le cadre du GT Star et, plus tard, du GT CEEC, en faveur de l'application et de l'appréciation homogènes des essais cliniques. L'organisation (en association avec la Société Suisse d'Ethique Biomédicale [SSEB]) de formations prégraduée et continue à l'intention des membres des commissions d'éthique poursuit un but analogue.

L'ASSM a lancé l'initiative «Recherche clinique en collaboration avec les pays en voie de développement» en 2003. Son but est d'offrir une plateforme permettant l'échange et la stimulation de synergies aux chercheurs en milieu clinique qui sont déjà actifs dans la coopération de développement; son intention est aussi d'encourager d'autres scientifiques à viser un partenariat avec un pays en voie de développement. La Fondation Velux a pu rallier la cause de l'attribution de «capitaux de lancement» en faveur de l'installation de nouvelles coopérations de recherche.

En janvier 2005, l'ASSM a rédigé un appel qui engage les instances politiques à déclarer obligatoire dans les plus brefs délais, l'enregistrement des études cliniques dans un registre accessible au public. A cette occasion, il sera nécessaire de vérifier si la création d'un registre suisse (en coordination et collaboration

étroites avec les répertoires internationaux) s'impose, ou s'il est préférable de se rattacher à un fichier international déjà en place.

En outre, l'ASSM s'engage, aux côtés du FNS et des Universités, en faveur de la création d'une organisation Clinical Trial, de portée fédérale.

Période de planification 2008–2011

L'ASSM poursuivra également à l'avenir son activité en faveur d'une recherche clinique à la fois efficace et d'un niveau scientifique élevé. Elle va commencer à se consacrer à la planification, jusqu'ici en grande partie inexistante, de carrières de jeunes médecins qui s'intéressent à la recherche clinique, et à tenter, en association avec les Universités, de créer les conditions structurelles correspondantes. En outre, elle va s'occuper de la promotion des carrières de jeunes praticiens dans la recherche fondamentale et, le cas échéant, amorcer les mesures correspondantes.

Les expériences faites au cours des deux premiers ateliers qui ont eu lieu en 2004 et 2005 sur le thème de la «recherche clinique en collaboration avec les pays en voie de développement» furent encourageantes. L'ASSM va poursuivre l'essor de la plateforme qui permet de relier entre eux les chercheurs intéressés du Nord et du Sud. Elle va, par ailleurs, intervenir auprès des instances compétentes afin de procurer des moyens supplémentaires aux études cliniques et à d'autres coopérations de recherche avec les pays du Sud. Les questions éthiques qui se posent lors de travaux portant sur des patients dans les pays du Sud seront également prises en considération.

Le GT CEEC continuera de se voir attribuer l'importante mission de livrer aux agents chargés de la surveillance des essais cliniques, des aides permettant l'interprétation des nombreuses instructions légales et éthiques existantes.

L'ASSM sera chargée de la direction stratégique de l'organisation Swiss Trial en planification, en commun avec d'autres institutions réunies au sein du Comité national directeur.

Besoins financiers recherche clinique

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Recherche clinique	45	30	30	35	35	130

2. Promotion de la relève

Contexte

La recherche fondamentale et clinique fait partie intégrante d'une médecine couronnée de succès et tournée vers l'avenir. Par conséquent, il est fondamental que la promotion de la relève soit efficace dans ce domaine. L'ASSM a reconnu cela et a créé, en complément aux activités du FNS, le programme MD-PhD, qui est financé par un regroupement de fondations. En outre, la Fondation suisse pour les bourses en médecine et biologie FSBMB, qui est établie auprès de l'ASSM, existe depuis des décennies.

Il est depuis longtemps connu que les hôpitaux manquent, en grande partie, de structures internes, qui permettraient aux jeunes chercheurs, après avoir obtenu leurs diplômes et en combinaison éventuelle avec une activité clinique, d'embrasser des carrières dans la recherche. Il s'avère, en outre, que les jeunes médecins ont de nouveaux besoins quant à l'aménagement de leurs horaires de travail, pour leur permettre d'équilibrer – selon le concept Work-Life-Balance – vie de famille et vie professionnelle.

Rétrospective et état de l'exercice financier en cours

Les deux programmes de promotion de la relève de l'ASSM – le programme MD-PhD, d'une part, et les bourses en médecine et biologie (FSBMB), de l'autre – constituent depuis de nombreuses années, voire plusieurs décennies, des instruments performants visant à encourager la relève médicale intéressée par la science. Un système de contrôle permet de suivre attentivement la carrière des étudiants diplômés et de mesurer ainsi, de manière indirecte, l'efficacité du système de promotion. Les rencontres scientifiques, qui ont lieu tous les deux ans pour tous les diplômés du programme MD-PhD, se sont établies et sont devenues des éléments appréciés du programme. Nous sommes parvenus, pendant l'exercice financier en cours, à rallier deux nouveaux parrains (Oncosuisse et Fondation Velux) autour du regroupement de fondations. L'ASSM s'est également consacrée au problème lié au manque de structures permettant de combiner et de joindre l'activité clinique et la recherche en milieu hospitalier. C'est en collaboration avec la Faculté de Médecine de l'Université de Bâle, et dans l'esprit d'un projet pilote, qu'elle est en train de débattre des changements structurels nécessaires et de les instaurer.

Pendant l'exercice financier en cours, la fondation FSBMB a éclairci les modalités de sa collaboration avec le FNS. Elle continuera de travailler de manière autonome, son suivi financier sera toutefois réalisé par le FNS.

Période de planification 2008–2011

L'ASSM conservera ses deux instruments de promotion de la relève. Le but du programme MD-PhD est d'étendre encore davantage le regroupement de fondations, étant donné que d'excellents candidats se voient refusés chaque année, par manque de bourses. Par ailleurs, l'ASSM s'engagera en faveur de la création de programmes MD-PhD dans les sciences sociales et humaines. De la même manière, la garantie de financement des bourses en médecine et en biologie constituera une priorité.

Les chances de faire carrière, qui sont accordées aux médecins intéressés par la recherche, sont placées au premier plan. Des instruments doivent être développés en commun avec les facultés de médecine, afin de permettre une promotion optimale de la relève scientifique et, en même temps, de la recherche clinique.

Besoins financiers promotion de la relève

Les moyens sollicités serviront au financement d'une bourse MD-PhD par an, au secrétariat délocalisé de la FSBMB, ainsi qu'à la prise en charge des réunions scientifiques et des indemnités pour frais de déplacements.

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Promotion de la relève	200	245	250	260	265	1020

3. Recherche en médecine de premier recours, en médecine palliative et dans d'autres «domaines orphelins»

Contexte

Recherche en médecine de premier recours: Plus de quatre-vingt-dix pour cent des contacts entre médecins et patients ont lieu dans le cabinet du de premier recours. Cela représente un potentiel considérable pour la recherche. Il manque cependant à la plupart des médecins travaillant en cabinet le savoir-faire nécessaire à la pratique de la recherche. Il serait souhaitable de fournir aux praticiens intéressés par la recherche le moyen de s'approprier le bagage nécessaire à l'approche compétente des thèmes propres à la recherche.

Recherche en médecine palliative: Ces dernières années, la médecine palliative a réussi à s'implanter toujours davantage en Suisse. La conclusion s'est imposée, tant dans les hôpitaux que sur le plan politique, que la médecine palliative devait être proposée à grande échelle. Il n'existe cependant pas, à ce jour en Suisse, de chaire de médecine palliative, ce qui explique que la recherche dans ce domaine soit quasiment inexistante.

Octrois supplémentaires: D'une certaine manière, l'ASSM occupe un créneau, après avoir constaté la retenue exercée par les institutions traditionnelles de promotion de la recherche (et particulièrement le FNS), pour l'attribution de faibles montants en faveur de congrès, projets de recherche et d'édition, situés dans les secteurs périphériques de la médecine («domaines orphelins»).

Rétrospective et état de l'exercice financier en cours

Recherche en médecine de premier recours: Outre le financement de quelques projets de recherche en couverture de base, l'ASSM a développé, pendant l'exercice financier en cours, des modules et proposé des subsides qui permettent à des médecins de premier recours d'obtenir le bagage nécessaire à une activité propre dans la recherche. La première bourse a pu être accordée en 2005.

Recherche en médecine palliative: Ces dernières années, l'ASSM a soutenu la Société suisse de médecine et de soins palliatifs SSMSP à l'aide d'un montant annuel. Tandis que ces sommes ont pu, au départ, servir au maintien de l'infrastructure de la société, l'ASSM a stipulé, ces deux dernières années, qu'elles devaient, en premier lieu, soutenir des projets de recherche. En conséquence, l'ASSM a financé de petits projets ainsi que le séjour à l'étranger d'un praticien en médecine palliative. En outre, l'ASSM a publié le projet de directives «Soins palliatifs» pour la mise en consultation en 2005 (cf. chapitre CCE).

Octrois supplémentaires: Durant l'exercice financier en cours, l'ASSM a pu soutenir un grand nombre de publications et de congrès, qui n'ont que peu de soutien auprès d'autres sponsors. Elle a, en outre, financé quelques séjours de courte durée à l'étranger à des chercheurs ainsi que des projets pilotes.

Période de planification 2008–2011

Recherche en médecine de premier recours: L'ASSM est à l'origine d'un programme de subsides destiné aux médecins de premier recours; elle soumettra celui-ci à une analyse et, selon les résultats, poursuivra ou interrompra cette initiative.

Recherche en médecine palliative: Il est prévu, dans le domaine de la médecine palliative, de continuer à soutenir les bons projets de recherche. L'ASSM poursuivra néanmoins l'observation des mesures de promotion d'autres institutions (ex. FNS et fondations privées) et réduira, selon le cas, son engagement dans ce domaine. L'important, ici, est de soutenir des projets de recherche dépassant le seul cadre médical, étant donné qu'il est, à l'heure actuelle, beaucoup plus question de soins palliatifs que de médecine palliative.

Octrois supplémentaires: La commission d'évaluation (cette fonction sera assumée par le Comité de direction) accordera aussi à l'avenir de modestes subsides à ce qu'il est convenu d'appeler les «domaines orphelins».

Besoins financiers recherche en médecine de premier recours et en médecine palliative

Les moyens financiers sollicités seront consacrés aux subsides en faveur de médecins de premier recours (Frs. 30'000.- par bourse), à des projets de recherche dans le domaine de la médecine palliative et à des subsides au bénéfice de «domaines orphelins».

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Promotion de la rech. méd. de premier recours, médecine palliative, «domaines orphelins»	250	250	260	260	270	1040

4. Promotion de la recherche en neurologie, radiologie et en éthique médicale à l'aide de fonds et de legs affectés à l'ASSM

Contexte

L'ASSM hérite, occasionnellement et après le décès d'un particulier fortuné, d'un legs, avec obligation d'employer celui-ci à des fins de recherche. C'est ainsi qu'elle administre actuellement les legs de Théodore Ott (pour le prix Théodore Ott et le soutien à la recherche) et de Robert Bing (Prix Robert Bing), ainsi que le Fonds A+D. Il est prévu d'utiliser ces legs et ce fonds à la promotion de la recherche fondamentale en neurologie. Le Fonds Käthe-Zingg-Schwichtenberg est conçu pour soutenir la recherche innovante et l'éthique médicale.

Rétrospective et état de l'exercice financier en cours

L'ASSM n'a pas été, ces dernières années et à la suite des mauvais rendements boursiers, en mesure d'effectuer d'autres attributions que les prix, car seuls les dividendes des fonds Bing et Ott peuvent être utilisés. Une modification de l'emploi prévu a permis, dans le seul cas du fonds Käthe-Zingg-Schwichtenberg, de rendre une certaine somme annuelle disponible à la recherche. Ces montants sont destinés, en premier lieu, à des projets touchant l'éthique médicale. L'ASSM a obtenu, en 2005, un legs supplémentaire, affecté au soutien de la recherche en radiologie.

Période de planification 2008–2011

L'ASSM continuera d'employer les legs qui lui ont été remis par voie fiduciaire, en fonction de leur affectation. Les moyens financiers pourront être accordés de manière plus ou moins généreuse, en fonction des dividendes recueillis.

Besoins financiers promotion de la recherche en neurologie, radiologie et en éthique médicale

La majeure partie proviendra des legs cités et d'autres fonds de l'ASSM fournis par des tiers. Un montant variable, d'environ Frs. 50'000.- par an et provenant de la Confédération, doit être consacré à la commission d'évaluation.

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Promotion de la recherche en neurologie, radiologie, éthique médicale	70	200	200	200	200	800

III. DOMAINES INTERDÉPENDANTS

Introduction

L'action d'un organisme tel que l'ASSM n'est judicieuse que s'il dispose d'un bon réseau de communications et s'il s'engage dans des collaborations incluant des partenaires appropriés; cette activité nécessite par ailleurs la poursuite d'un échange intensif, tant avec des institutions et organisations nationales et internationales d'inspiration similaire, qu'avec le public et les milieux politiques.

L'ASSM a fourni ces dernières années de grands efforts afin d'améliorer la qualité de sa communication interne et externe: elle atteint environ 3000 lecteurs avec son bulletin trimestriel; son site internet, réaménagé en 2005, est une source d'informations très prisée et sa présence médiatique est forte, grâce à la parution régulière de communiqués et d'articles sur des questions d'actualité.

L'ASSM a intensifié ses activités communes avec des partenaires adéquats, afin de mieux tirer profit des effets de synergie. Elle a ainsi participé à des études sur la médecine, menées par le Centre TA-Swiss, et a organisé des congrès en commun avec ses académies jumelles ainsi que d'autres institutions en Suisse et à l'étranger.

A l'étranger également, on observe attentivement les travaux de l'ASSM en matière d'éthique médicale. A titre d'exemple, les directives médico-éthiques jouissent d'un accueil très favorable en Allemagne, en Autriche et en France, et leur contenu a même été adopté. L'ASSM s'efforce de diffuser et de rendre accessibles ses «produits» au niveau international, ainsi que d'entretenir des échanges directs et personnels avec les principales institutions, en particulier dans le domaine de l'éthique médicale.

Les synergies créées avec les académies jumelles de l'association «Académies Scientifiques Suisses», elle-même issue du CASS, doivent être encore mieux employées au sein de la nouvelle priorité Science–Société.

En ce qui concerne les «domaines interdépendants», l'ASSM se consacrera, dans les années à venir, en priorité aux sujets et projets suivants:

1. Relations extérieures / Coordination et échanges internationaux
2. Relations publiques
3. Pôle Science–Société des Académies Scientifiques Suisses

Besoins financiers «Domaines interdépendants» (vue d'ensemble)

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Relations extérieures	45	50	50	55	60	215
Relations publiques	150	150	155	155	160	620
Pôle Science–Société	100	101	101	101	101	404
Total	295	301	306	311	321	1239
Evolution en %		+2*	+1.6°	+1.6°	+3.2°	

*2004 = Valeur de référence; °Evolution en pourcentage par rapport à l'année précédente

1. Relations extérieures / Coordination et échanges internationaux

Contexte

Il est évident qu'un organisme tel que l'ASSM ne travaille pas de manière isolée, mais agit, dans un contexte national et international, avec des institutions et organisations partenaires aux buts similaires. Un dialogue constant avec des commissions éthiques en Europe et dans le reste du monde est incontournable, particulièrement lorsqu'il s'agit d'éthique médicale. D'une part, les questions qui préoccupent la société civile sont les mêmes dans de nombreux pays (ex. les questions relatives au commencement et à la fin de la vie humaine); d'autre part, ce sont les contextes culturels, idéologiques et historiques qui sont déterminants dans l'évolution du débat relatif à l'éthique dans un pays. C'est grâce aux comparaisons avec l'étranger, qu'il devient possible de remettre en question et de comprendre ses propres positions. Par ailleurs, l'ASSM procède toujours, dans le cas de nouveaux projets, à une analyse préalable en vue de déterminer quelles normes, directives ou autres existent déjà à l'étranger («do not reinvent the wheel»).

Une poursuite intensive des relations nationales et internationales est, par conséquent, indispensable.

Rétrospective et état de l'exercice financier en cours

Ces dernières années, l'ASSM s'est appliquée, de manière croissante, à maintenir et à améliorer les liens noués en Suisse et à l'étranger.

Toutes les directives sont ainsi traduites en anglais, ce qui permet d'informer les principales organisations associées et institutions. De la même manière, les directives, dont le champ d'application est étendu (celles concernant p. ex. les mesures de contrainte en médecine ou le traitement et la prise en charge des personnes âgées en situation de dépendance), sont, depuis peu, traduites en italien et rendues ainsi plus accessibles au Tessin et à l'Italie.

Les relations avec d'importants organismes alliés ont également pu être renforcées sur le plan institutionnel: à la fois par des contacts personnels, mais aussi grâce à des manifestations communes de dimension internationale. C'est ainsi que l'ASSM a organisé, au printemps 2005, un important congrès international sur le thème du conseil éthique en clinique, en partenariat avec l'Institut d'éthique appliquée et d'éthique médicale de Bâle et la Cleveland Clinic. L'ASSM se chargera en 2007 de l'organisation du congrès annuel de l'AECEM (Association Européenne des Centres d'Ethique Médicale).

Elle développe sans cesse ses relations à ses partenaires les plus importants (FMH, OFSP, CNE, Swissmedic entre autres) sur le plan suisse.

Période de planification 2008–2011

La poursuite des relations nationales et internationales continuera, pour l'ASSM, d'être une priorité. L'académie veut maintenir son engagement en faveur de projets internationaux et de l'organisation d'événements, tout en continuant à assumer des fonctions exécutives au sein de commissions internationales.

Besoins financiers Relations extérieures / Coordination et échanges internationaux

Les moyens financiers sollicités seront employés pour payer les cotisations dues aux commissions et organisations internationales, pour l'organisation de congrès et, de façon générale, les relations publiques.

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Relations extérieures	45	50	50	55	60	215

2. Relations publiques

Contexte

Une campagne de sensibilisation à la fois efficace et réalisée de manière professionnelle ainsi qu'une communication limpide et directe font partie des bases de travail d'un organisme tel que l'ASSM. Les instruments développés il y a plusieurs années – le bulletin trimestriel, le site internet constamment mis à jour ainsi que les communiqués réguliers aux médias et autres comptes rendus – ont fait leurs preuves et sont appréciés, tant au sein de l'ASSM qu'à l'extérieur.

Rétrospective et état de l'exercice financier en cours

L'ASSM a été, ces dernières années, en mesure d'accentuer nettement sa présence auprès du public. Les communiqués aux médias, portant sur des thèmes d'actualité de l'ASSM ou en rapport avec la médecine, ont été réalisés de manière cohérente, retenant ainsi, le plus souvent, largement l'attention. A l'été 2005, cinq ans après sa création, le site internet a été complètement refondu, ce qui lui confère une apparence au goût du jour.

En outre, la FMH a assuré à l'ASSM qu'à partir de l'automne 2005, celle-ci allait régulièrement pouvoir rendre compte de thèmes actuels dans le Bulletin des médecins suisses.

De plus, des représentants de l'ASSM publient régulièrement des articles consacrés à des sujets d'actualité dans des quotidiens suisses.

Diverses manifestations à l'intention du grand public ont eu lieu, consacrées par exemple à l'utilisation de tests génétiques ou à la Maladie d'Alzheimer.

Pour la première fois en 2005, un prix médiatique a été mis au concours sur un sujet choisi par le Sénat de l'ASSM – cette année: «L'avenir de la médecine». Ce prix permettra de récompenser les journalistes qui auront traité de manière exemplaire un sujet important pour la médecine ou l'ASSM.

Le «Speaker's Service», qui fut créé pendant la dernière période de planification, a été suspendu, suite à une demande trop faible.

Période de planification 2008–2011

Les activités touchant à la communication doivent être conservées, dans les années à venir, à leur niveau actuel de qualité et d'efficacité. Des efforts supplémentaires doivent être fournis, en ce qui concerne la rédaction de bulletins d'informations à l'intention du Parlement. Il s'est révélé qu'une information de fond, objective et relative à des questions médicales complexes, était très appréciée des parlementaires. Il existera toujours des questions figurant à l'ordre du jour et pour lesquelles l'ASSM pourra endosser un rôle de médiateur placé entre la science et la politique, répondant ainsi à l'astreinte juridique croissante de la médecine.

Dans le futur, des colloques et des débats devront être organisés à l'intention du public intéressé, sur des questions significatives pour la médecine et qui préoccupent les hommes.

Besoins financiers Relations publiques

Les moyens financiers sollicités serviront à couvrir les frais de mise en page et d'impression pour la presse écrite, la mise à jour du site internet, les traductions ainsi que l'organisation de conférences de presse et de manifestations.

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Relations publiques	150	150	155	155	160	620

3. Pôle Science–Société des Académies Scientifiques Suisses

Contexte

Bien qu'agissant de manière indépendante, les 4 académies scientifiques suisses ont assumé, dans le cadre du CASS (Conseil des Académies Scientifiques Suisses), des missions, des fonctions et des projets communs. Un important potentiel reste à développer, en vue d'un meilleur emploi des effets de synergies, afin que se réalise une alliance sans perte d'autonomie. C'est en commun avec le Centre TA-Swiss et Science&Cité que les académies scientifiques devront, à l'avenir, occuper le pôle Science–Société, dans le contexte du nouveau message sur la recherche.

Rétrospective et état de l'exercice financier en cours

En 2005, les 4 académies ont défini, après d'intenses travaux menés au sein du pôle Science–Société, 3 priorités qu'elles comptent traiter de façon concentrée et en commun, selon les cas:

1. Ethique
2. Dépistage précoce
3. Dialogue

Une étude stratégique concernant chacune de ces priorités a été réalisée. Par ailleurs, le CASS a fourni l'indispensable travail préliminaire qui permet la création en 2006 d'une association «Académies scientifiques suisses (AS.ch)».

La nouvelle organisation doit être la plus légère possible et fonctionner selon le principe de la subsidiarité. De cette façon, elle servira à traiter en commun les problèmes de dimension sociale qui se chevauchent, et à utiliser en synergie les expertises des académies, considérées isolément; son rôle est également de simplifier, le cas échéant, les déroulements administratifs et de permettre le partage de l'infrastructure existante.

Période de planification 2008–2011

Les travaux préliminaires effectués au cours de l'actuelle période de planification ont pour but de rendre l'association AS.ch opérationnelle pendant le prochain exercice. C'est la couverture compétente du pôle Science–Société par les académies scientifiques suisses qui est visée ici, en synergie avec le Centre TA-Swiss et Science&Cité; en même temps, l'enjeu est de contribuer de manière notable à la science, à la politique et à la société, tout en affûtant l'image de marque individuelle. Les projets concrets restent encore à développer.

Besoins financiers Pôle Science–Société

Les frais annuels de fonctionnement sont estimés à Frs. 305'000.-. Les académies doivent encore décider si ce montant sera assumé à parts égales par les académies, ou selon un barème qui reste à déterminer. La part de chaque académie s'élève en moyenne à Frs. 76'000.-.

Une somme annuelle est inscrite dans le budget au titre des missions coordonnées, sous réserve d'un engagement, par les autres académies, de moyens identiques en pourcentage (de la subvention fédérale).

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Pôle Science–Société gén.	100	76	76	76	76	304
Tâches coordonnées		25	25	25	25	100
total	100	101	101	101	101	404

IV. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET INFRASTRUCTURE

Rétrospective et état de l'exercice financier en cours

L'effectif en personnel s'élevait au total, pendant la dernière période de planification, à 4,5 emplois à temps complet, répartis sur 6 collaboratrices et collaborateurs (3 dans des fonctions universitaires et 3 dans des fonctions administratives). Le secrétariat général est entré dans une phase de consolidation avec cet accroissement qui lui a été accordé en 2002. L'équipe, forte de 6 personnes, fonctionne parfaitement et fournit un soutien optimal aux diverses commissions, au Comité de direction et au Sénat. La maîtrise des tâches variées aurait cependant été impossible sans un nombre considérable d'heures supplémentaires.

Le secrétariat général procure également une assistance indispensable à l'activité bénévole des commissions et groupes de travail. Les limites du système de bénévolat sont de plus en plus visibles. Les spécialistes concernés ont un grand besoin d'être assistés, et ce, malgré une réaction presque toujours favorable aux demandes de participation bénévole au sein de commissions.

Période de planification 2008–2011

La variété des tâches ne se réduira certainement pas dans le futur. Dans les années à venir, il serait donc très souhaitable d'augmenter légèrement les effectifs en personnel, afin de répondre à toutes les tâches et à tous les projets qui se présenteront. C'est pourquoi l'ASSM sollicite une augmentation de l'effectif du secrétariat général à raison d'un emploi à temps partiel de 50 %.

Besoins financiers du secrétariat général

Pour l'essentiel et en comparaison au budget existant, l'augmentation des besoins financiers correspond à la création d'un demi-emploi universitaire ainsi qu'à des moyens supplémentaires à consacrer aux dépenses courantes du secrétariat général. Les coûts relatifs au secrétariat connaissent une hausse, liée à l'augmentation constante de la production et à un accroissement général des charges. En outre, il est nécessaire de procéder à une remise à jour régulière des outils informatiques. Une autre requête de l'ASSM concerne la possibilité accordée à ses collaboratrices et collaborateurs d'accéder de manière adéquate à la formation continue. Une somme fixe y est consacrée chaque année.

	2004	2008	2009	2010	2011	total
Salaires	680	770	780	795	820	3165
Secrétariat gén.	170	170	180	190	200	740
total	850	940	960	985	1020	3905
Evolution en %*		+10.5*	+2.1°	+2.6°	+3.5°	

*2004 = Valeur de référence; °Evolution en pourcentage par rapport à l'année précédente

V. PLAN FINANCIER CONSOLIDÉ

Conditions générales

Outre les subventions fédérales et les ressources provenant de tiers, l'activité bénévole d'un grand nombre de membres engagés et de proches de l'Académie est pour l'ASSM un support central, commun à toutes les académies, et qui lui permet d'assumer ses fonctions. Le travail bénévole, converti en valeur monétaire, représente pratiquement l'ensemble des subventions fédérales annuelles touchées par l'ASSM.

L'ASSM doit remplir sa fonction à l'aide de moyens minimes, en dépit de la preuve répétée de son importante mission en faveur de la médecine, et de sa reconnaissance en tant qu'instance indépendante, intègre, compétente et qui se fait respecter depuis des décennies au sein du milieu médical et à l'extérieur de celui-ci. Ceci explique aussi pourquoi elle a fait des efforts croissants, heureusement couronnés de succès, afin de recueillir des fonds fournis par des tiers.

Plan financier consolidé

	2004	2008	2009	2010	2011	Total
I. MÉDECINE ET SOCIÉTÉ						
1. Éthique médicale et scientifique:						
– Commission Centrale d'Éthique	120	160	160	167	172	659
– Autres activités dans le dom. de l'éth.	125	135	140	145	145	565
2. La médecine en Suisse demain	95	100	100	110	110	420
3. Développements médicaux	100	145	145	150	155	595
Sous-total	440	540	545	572	582	2239
II. SCIENCE MÉDICALE ET PRATIQUE						
1. Recherche clinique	45	30	30	35	35	130
2. Promotion de la relève:						
– MD-PhD	170	190	190	200	200	780
– FSBMB	30	35	40	40	45	160
– Carrières rech.	0	20	20	20	20	80
3. Promotion de la rech. en méd. de premier recours, méd. palliative etc.	250	250	260	260	270	1040
4. Promotion de la rech. en neurologie, radiologie et éthique médicale	70	200	200	200	200	800
Sous-total	565	725	740	755	770	2990
III. DOMAINES INTERDÉPENDANTS						
1. Relations extérieures	45	50	50	55	60	215
2. Relations publiques	150	150	155	155	160	620
3. Pôle Science-Société	100	101	101	101	101	404
Sous-total	295	251	256	261	271	1239
IV. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET INFRASTRUCTURE						
Salaires	680	770	780	795	820	3165
Coûts gén. secrétariat	170	170	180	190	200	740
Sous-total	850	940	960	985	1020	3905
TOTAL	2150	2506	2551	2623	2693	10373
Évolution en %		+ 16.5*	+ 1.7°	+ 2.8°	+ 2.6°	
donts subventions:						
fédérales	1470	1890	1940	1990	2040	7860
fonds propres	680	616	611	633	653	2513

* 2004 =Valeur de référence; ° Évolution en pourcentage par rapport à l'année précédente

Transfert sur les comptes du pôle «Science et société» des Académies Scientifiques Suisses

Les 4 académies scientifiques suisses veulent consolider leurs programmes pluriannuels. C'est pourquoi l'ASSM mentionne ci-dessous les moyens financiers qui servent directement aux 3 missions définies et coordonnées:

- Dépistage précoce
- Ethique
- Dialogue

Dépistage précoce

	2008	2009	2010	2011	total
La médecine en Suisse demain	100	100	110	110	420
Dév. méd.	145	145	150	155	595
	245	245	260	265	1115

Ethique

	2008	2009	2010	2011	total
CCE	160	160	167	172	659
Ethique	135	140	145	145	575
	295	300	312	317	1234

Dialogue

	2008	2009	2010	2011	total
Relations extérieures	50	50	55	60	215
Relations publiques	80	85	85	90	340
Science–Société	101	101	101	101	404
	231	236	241	251	959

Total

	2008	2009	2010	2011	total
Science–Société	771	781	813	833	3308

Budget total réparti en missions de base et missions coordonnées*

	2008	2009	2010	2011	total
Missions de base	1735	1770	1810	1860	7175
Missions coordonnées	771	781	813	833	3198
Total	2506	2551	2623	2693	10373

*L'ASSM n'assume pas d'autres fonctions

VI. Mehrjahresprogramm 2008 – 2011 der «Akademien der Wissenschaften Schweiz» (AS.CH)

1. Mission und übergeordnete Ziele

Einem offenen und pluralistischen Wissenschaftsverständnis verpflichtet, vertreten die vier wissenschaftlichen Akademien der Schweiz die Wissenschaften – weder disziplinär noch universitär gebunden – in ihrer ganzen Breite. Nicht disziplinär gebunden, jedoch disziplinär verankert, binden sie in ihrer inter- und transdisziplinären Orientierung Wissenschaftler/innen, Experten/Expertinnen aus Politik, Wirtschaft und Verwaltung sowie interessierte Laien in ihre Arbeit ein. In Verbindung mit der über Fachgesellschaften und regionalen Organisationen erreichten landesweiten Präsenz sind die Akademien prädestiniert, lokale wie nationale Scharnierfunktionen zwischen Wissenschaft und Gesellschaft wahrzunehmen. Als weitgehend autonomer und selbst organisierter Zusammenschluss von Wissenschaftlern/innen und anderen an der Wissenschaft interessierten Kreisen erreichen sie eine hohe Nähe zu ihren verschiedenen Zielgruppen. Sie zeichnen sich aus durch eine unabhängige, institutionen- und fachübergreifende Sichtweise, durch ihre Verankerung in der wissenschaftlichen Gemeinschaft und der damit verbundenen Expertise und Exzellenz, sowie durch ihre langfristige Perspektive. Ihre internationale Vernetzung befähigt sie zur Mitarbeit in internationalen Programmen und zur wissenschaftlichen Begleitung von internationalen Projekten und Konventionen im europäischen und globalen Kontext.

Die hohe und vielfältige Fachkompetenz, die inter- und transdisziplinäre Orientierung sowie die Einbindung von Experten und interessierten Laien aus Politik, Wirtschaft und Verwaltung befähigen die vier Akademien in besonderer Masse, die nachfolgenden Aufgaben als **koordinierte Aufgaben** in enger Zusammenarbeit gemeinsam zu bearbeiten:

- Die Früherkennung und Kommunikation gesellschaftlich relevanter Entwicklungen im Bereich Bildung, Forschung und Technologie sowie ihrer wesentlichen Konsequenzen.
- Das Engagement für die Wahrnehmung ethisch begründeter Verantwortung in Gewinnung und Anwendung wissenschaftlicher Erkenntnisse.
- Die Pflege des partnerschaftlichen Dialoges zwischen Wissenschaft und Gesellschaft mit dem Ziel, das gegenseitige Verständnis zu fördern.

Mit dem Ziel, ihre Kompetenzen und Ressourcen zur Wahrnehmung der oben genannten drei Kernaufgaben zu bündeln, wollen sich die vier Akademien im Verbund **Akademien der Wissenschaften Schweiz** (AS.CH) enger zusammenschliessen.

2. Organisationsgrundsätze

Die AS.CH verstehen sich als strategischer Verbund, der die Zusammenarbeit unter den vier Akademien und die Wirkung ihrer Aktionen unter Wahrung der Autonomie der einzelnen Akademien und unter Beachtung des Subsidiaritätsprinzips fördert, vertieft und festigt. Kompetenzen und Aufgaben des Verbundes sind nach den drei Aufgabentypen – Koordinierte Aufgaben, Grundaufgaben und Zusatzaufgaben – abgestuft. Zu diesem Zweck werden Mehrjahresplanungen, Leistungsvereinbarungen, Zusatzprotokolle, Verteilungspläne, Budgets und Rechnungen der Mitglieder konsolidiert, den Mitgliedern die Bearbeitung von Themen oder Schwerpunkten empfohlen oder diese verbindlich festgelegt und die Mitglieder gegen Verrechnung mit der Durchführung von Aktivitäten beauftragt.

Koordinierte Aufgaben

Die AS.CH sorgen für eine strategische Führung und Abstimmung der von den Mitgliedern

wahrgenommenen koordinierten Aufgaben. Dabei kann der Mitwirkungs- und Integrationsgrad der einzelnen Akademien nach Projekt und Thematik unterschiedlich ausfallen. Die Steuerung erfolgt über eine einheitliche Führung und Aufsicht, Koordination und Konsolidierung sowie Delegation und Verrechnung. Mit dem Ziel, die Anliegen der Wissenschaft mit höherer Wirkung und Geschlossenheit einzubringen, vertreten die AS.CH die Position ihrer Mitglieder überdies in übergreifenden gesellschafts- und wissenschaftspolitischen Fragen. Sie stellen schliesslich die Mitwirkung der Schweiz in disziplinenübergreifenden, internationalen Organisationen sowie die enge Kooperation mit den Instanzen im Bereich der Wissenschafts- und Forschungsförderung sicher.

Grundaufgaben

Die erfolgreiche Wahrnehmung der koordinierten Aufgaben setzt die Organisation und Vernetzung von Wissenschaftlern, Experten und interessierten Laien im Rahmen von Fachgesellschaften, Kommissionen und Foren voraus sowie die Förderung des Gedanken- und Meinungs-austausches innerhalb und zwischen den Disziplinen. Diese Leistungen werden von den einzelnen Akademien in eigener Verantwortung erbracht. Mit dem Ziel, Synergien zu fördern und zu nutzen, können die AS.CH ihre Mitglieder dabei unterstützen.

Zusatzaufgaben

Die vier Akademien halten sich bereit, langfristig angelegte Forschungsprojekte und Programme national zu koordinieren und zu leiten. Entsprechende Aufträge werden direkt zwischen den Auftraggebern und den einzelnen Akademien vereinbart. Ihre Finanzierung ist im Rahmen der dazu von den Auftraggebern zu erteilenden Mandate zu regeln.

3. Finanzierungsgrundsätze

Dem Subsidiaritätsprinzip folgend, wollen die vier Akademien primär Mittel aus ihrem eigenen Etat zur Wahrnehmung der koordinierten Aufgaben bereitstellen. Die Mehrjahresplanungen der vier Akademien werden daher konsolidiert, wobei die von den einzelnen Akademien vorgesehenen Aktivitäten und die dazu notwendigen Mittel auf die einzelnen Aufgabenkategorien umgelegt werden (siehe Abschnitt 5).

Entsprechend kann der zentrale Finanzaufwand für die Akademien der Wissenschaften Schweiz knapp gehalten werden. Wie aus Abschnitt 4 hervorgeht, werden Mittel für den Funktionsaufwand sowie zur Teilfinanzierung von bereits bestehenden und noch zu entwickelnden gemeinsamen Projekten benötigt.

Der zentrale Aufwand der AS.CH wird dabei von den vier Akademien nach Massgabe ihrer Finanzkraft im Verhältnis 3:1 (SAGW, scnat : SAMW, SATW) abgedeckt.

4. Inhaltliche Schwerpunkte – Konkretisierung der koordinierten Aufgaben

Wie in Abschnitt 1 dargelegt, wollen die vier Akademien ihre koordinierten Aktivitäten auf drei Kernbereiche konzentrieren. Strategien zur gemeinsamen Bearbeitung dieser drei Kernbereiche liegen vor. Deren operative Umsetzung wird in den Mehrjahresprogrammen der einzelnen Akademien detailliert beschrieben. Überdies werden zwei noch vom CASS lancierte Projekte gemeinsam weitergeführt.

4.1 Kernaufgabe Früherkennung

Ausgehend von ihren wissenschaftlichen Kompetenzen wollen die Akademien die sich stellenden Herausforderungen vorausschauend erkennen und in ihren Konsequenzen auf wissenschaftlicher Basis analysieren. Mögliche Auswirkungen sollen in Zusammenarbeit mit Partnern abgeschätzt werden, wobei auf vorhandene Wissensbestände sowie internes und externes Expertenwissen zurückgegriffen wird. Ziel

der Früherkennung ist es, die Chancen zu nutzen und die Risiken zu minimieren, die aus dem wissenschaftlichen und technischen Fortschritt fließen.

Die Früherkennung umfasst die Detektion von emergenten Themen, die Förderung neuer, noch nicht etablierter Forschungsbereiche, die Identifikation von neuen Bedürfnissen, Lücken und Chancen sowie die Sicherung von Wissensgebieten von nationaler Bedeutung, die Potenzial- und Risikoabschätzung, die Organisation von gesellschaftlichen «Foresights» sowie der Unterhalt von gesellschaftlichen und naturwissenschaftlichen Beobachtungssystemen.

Die vier Akademien wollen das von der scnat im Jahre 2003 gegründete td-net ab 2008 mit einem jährlichen Beitrag in der Höhe von Fr. 120'000.- mitfinanzieren. Das td-net verfügt über spezifische Instrumente und Kompetenzen zur Förderung und Unterstützung einer inter- bzw. transdisziplinär ausgerichteten Forschung. Diese sollen insbesondere im Bereich der Früherkennung und des Dialogs genutzt werden. In beiden Fällen gilt es, die Betroffenen gleichberechtigt in die Prozesse einzubeziehen sowie theoretisch verfügbares Wissen zu valorisieren und praktisch verfügbar zu machen. Das td-net soll die vier Akademien bei der gezielten Auswahl von «Stakeholders», der Initiierung und Aufrechterhaltung des Austausches sowie der Auswertung der dabei anfallenden Ergebnisse unterstützen. Ebenso erwarten wir vom td-net Beiträge zur Moderation und Gestaltung von interdisziplinär angelegten Projekten.

Für die Kernaufgabe Früherkennung wollen die vier Akademien in den Jahren 2008 – 2011 Mittel in der Höhe von **13,198 Mio. Franken** einsetzen.

Exemplarisch führen wir vier, jeweils von einer Akademie federführend betreute, laufende oder geplante koordinierte Projekte auf:

scnat: Mit dem Ziel, wissenschaftliche Grundlagen für Strategien einer nachhaltigen Ernährungspolitik zu schaffen, werden Ernährungspraktiken in intergenerationeller, globaler und lokaler Perspektive unter Berücksichtigung von unterschiedlichen Populationsmustern, sozialem Verhalten, technologischen Instrumenten und Umweltbedingungen analysiert.

SAMW: Schwerpunktmässig soll die «Enhancement-Medizin» analysiert sowie die ELSI (Ethical, Legal and Social Implications)-Begleitforschung gefördert werden.

SAGW: Gemeinsam mit TA-Swiss wurden Grundlagen für eine erweiterte Technologiefolgen-Abschätzung erarbeitet. In enger Zusammenarbeit mit den Schwesterakademien sollen diese für eine interdisziplinäre Potenzial- und Risikoabschätzung sowie gesellschaftliche «Foresights» genutzt werden.

SATW: Im Rahmen der Technologie-Transferworkshops sowie in Zusammenarbeit namentlich mit der KTI sollen optimale Schnittstellen zwischen Wissenschaft und Wirtschaft geschaffen werden, um neue Technologien für innovativen Lösungen zu nutzen.

4.2 Kernaufgabe Ethik

Die Förderung der wissenschaftlichen Integrität sowie der ethisch reflektierte Umgang mit wissenschaftlichen Erkenntnissen und deren Anwendung sind wichtige Voraussetzungen für die Sicherung der Qualität wissenschaftlicher Arbeit sowie den Aufbau eines Vertrauensverhältnisses zwischen Wissenschaft und Gesellschaft. Die vier Akademien setzen sich daher gemeinsam für die Förderung der wissenschaftlichen Integrität sowie die ethische Reflexion wissenschaftlicher und technischer Praktiken ein.

Die Akademien nehmen diese Aufgabe wahr, indem sie Richtlinien erstellen, sich für einen verantwortungsbewussten Umgang mit Expertisen einsetzen, die wissenschaftliche Entwicklung in ihrem weiteren gesellschaftlichen Kontext analysieren und die Gleichstellung von Frauen und Männern in der Wissenschaft fördern.

Für die Kernaufgabe Ethik wollen die vier Akademien in den Jahren 2008 – 2011 Mittel in der Höhe von **4,972 Mio. Franken** einsetzen.

Exemplarisch führen wir vier, jeweils von einer Akademie federführend betreute, laufende oder geplante koordinierte Projekte auf:

scnat: Mit dem Ziel, Kriterien für die Auswahl von Arten und Biozönosen, die in der Schweiz nachhaltig gepflegt werden sollen, zu entwickeln, werden ethische Leitlinien für eine nationale Biodiversitätsstrategie formuliert.

SAMW: Im Rahmen der Ausbildung von jungen Forschenden soll das Bewusstsein für die ethische Dimension gestärkt, Standards guter wissenschaftlicher Praxis entwickelt sowie die wissenschaftliche Integrität gefördert werden.

SAGW: In einer pluralistischen Gesellschaft stellt sich die Frage, ob es überhaupt möglich ist, universale Werte, Normen und Praktiken zu formulieren und einsichtig zu machen. Allenfalls bestehende, gemeinsame Grundhaltungen sollen daher ermittelt und im Hinblick auf ihre praktische Umsetzung klärend rekonstruiert werden.

SATW: Durch Studien und Tagungen zur nachhaltigen Entwicklung in den Bereichen Energie, Bauen und Mobilität sollen die im Jahre 2003 formulierten Leitlinien umgesetzt werden. Insbesondere soll damit eine Sensibilisierung für die Folgen technischen Tuns für die Mitwelt, Umwelt und Nachwelt erreicht werden.

4.3 Kernaufgabe Dialog

Im Wissen, dass nur «gesellschaftlich robustes Wissen» sein Innovations- und Lösungspotenzial zu entfalten vermag, und mit dem Ziel, einen Vertrauenspakt zwischen der Wissenschaft und den Menschen herzustellen, die von deren Folgen in subjektiver oder objektiver Einschätzung positiv oder negativ betroffen sein können, setzen sich die wissenschaftlichen Akademien der Schweiz für einen offenen, gleichberechtigten Dialog zwischen Forschenden und allen relevanten Akteuren der Zivilgesellschaft (Unternehmer, Politiker, Interessengruppen und Bürger) ein.

Der gleichberechtigte Dialog zwischen Wissenschaft und Gesellschaft soll durch eine offene und kritische Kommunikation des aus der Früherkennung fließenden Handlungsbedarfs, die Bereitstellung von zuverlässigen und auf die Zielgruppen zugeschnittenen Informationen, den Einsatz für eine allen Akteuren der Wissensgesellschaft Rechnung tragende Wissenschaftspolitik sowie der Motivation und Sensibilisierung für Bildung und Berufe im Bereich von Wissenschaft und Technik realisiert werden.

Das im Jahre 2001 mit Erfolg lancierte und bisher ausschliesslich mit Drittmitteln finanzierte CASS-Stipendienprogramm soll weitergeführt werden. Wie eine eingehende Evaluation gezeigt hat, leistet das Programm einen singulären, von allen Beteiligten hoch geschätzten Beitrag zum gegenseitigen Austausch zwischen Wissenschaft und Politik. Es erbringt damit einen spezifischen Beitrag zur Umsetzung einer der drei koordinierten Aufgaben. Um die breite Verankerung des Stipendienprogramms sicherzustellen und in der Absicht, die notwendigen Drittmittel beizubringen, soll das CASS-Stipendienprogramm in die selbständige Stiftung „Wissenschaftliche Politikstipendien“ überführt werden, die durch die vier Akademien die Parlamentsdienste und die Gebert Rütli Stiftung gegründet wird. Zur Finanzierung werden überdies die Förderagentur für Innovation, der Schweizerische Nationalfonds, Universitäten und Hochschulen sowie weitere, noch einzuladende Institutionen beitragen. Den Betriebsaufwand veranschlagen wir auf rund Fr. 326'000.-. Über die AS.CH wollen die vier Akademien einen jährlichen Beitrag in der Höhe von Fr. 80'000.- leisten. Der restliche Aufwand soll durch die Beiträge der übrigen Stifter sowie durch Zuwendungen Dritter gedeckt werden.

Für die Kernaufgabe Dialog wollen die vier Akademien in den Jahren 2008 – 2011 Mittel in der Höhe von **17,750 Mio. Franken** einsetzen.

Exemplarisch führen wir vier, jeweils von einer Akademie federführend betreute, laufende oder geplante koordinierte Projekte auf:

scnat: Es werden methodische Instrumente entwickelt, um den Dialog zwischen wissenschaftlichen Gremien und politischen Akteuren, welche neue regionale Schutzgebiete nach den Regeln des revidierten Natur- und Heimatschutzgesetzes schaffen und gestaltend führen wollen, aufzubauen und zu führen.

SAMW: Um das Vertrauen der Gesellschaft gegenüber der Wissenschaft zu fördern, werden die von der Akademie entwickelten ethischen Richtlinien der Öffentlichkeit kommuniziert und in geeigneter Form zur Diskussion gestellt.

SAGW: Unterschiedlicher Sprachgebrauch und unterschiedliche Sprachbilder behindern den Dialog in Wissenschaft und Gesellschaft. Im Rahmen des Schwerpunktes „Sprachen und Kulturen“ soll ein Beitrag zur Klärung der Verständigungsverhältnisse geleistet werden.

SATW: In Zusammenarbeit mit den Schwesterakademien setzt sich die SATW für eine verbesserte Integration von Naturwissenschaft und Technik in der Allgemeinbildung ein, und sie will die Bildungspolitik für die Bedeutung des Technik- und Wissenschaftsverständnisses in der Allgemeinbildung sensibilisieren.

5. Finanzbedarf der Akademien der Wissenschaften Schweiz

Der Finanzbedarf der Akademien der Wissenschaften Schweiz wird hier pro memoria ausgewiesen. Die von den einzelnen Akademien zu leistenden Beiträge werden von diesen in ihren jeweiligen Mehrjahresprogrammen beantragt.

Jährlicher Finanzbedarf in Tausend Franken für die Periode 2008 – 2011

Funktionsaufwand, inklusive Kommunikation	168
Beiträge an internationale Organisationen	60
<u>Koordinierte Projekte:</u>	
Wissenschaftliche Politikstipendien	80
td-net	120
Projekte in Entwicklung	380
Total	808

Zur Finanzierung des zentralen Aufwandes haben die SATW und SAMW jährlich Fr. 101'000.-, die SAGW und scnat Fr. 303'000.- in ihren Mehrjahresplanungen eingestellt.

6. Konsolidierung der vier Mehrjahresprogramme der Akademien

Gemäss den in Abschnitt 2 und 3 dargelegten Grundsätzen weist die nachfolgende Tabelle den konsolidierten Subventionsbedarf der vier Akademien unter Einschluss der AS.CH aus. Daraus geht ebenfalls hervor, welche Mittel die vier Akademien in der Periode 2008 – 2011 für die drei Aufgabentypen einsetzen wollen.

	2008	2009	2010	2011
<i>Koordinierte Aufgaben</i>				
Früherkennung				
scnat	1'231	1'246	1'262	1'279
SAGW	1'228	1'228	1'243	1'244
SAMW	245	245	260	265
SATW	520	541	563	598
Total Früherkennung	3'224	3'260	3'328	3'386
Ethik				
scnat	120	122	125	128
SAGW	743	743	743	744
SAMW	295	300	312	317
SATW	59	66	74	81
Total Ethik	1'217	1'231	1'254	1'270

Dialog				
scnat	2'321	2'370	2'423	2'477
SAGW	1'163	1'168	1'173	1'178
SAMW	231	236	241	251
SATW	594	615	637	672
Total Dialog	4'309	4'389	4'474	4'578
Total Koordinierte Aufgaben	8'750	8'880	9'056	9'234
Grundaufgaben				
scnat	3'143	3'201	3'263	3'328
SAGW	2'318	2'369	2'419	2'471
SAMW	1'735	1'770	1'810	1'860
SATW	772	778	785	790
Total Grundaufgaben	7'996	8'151	8'316	8'496
Zusatzaufgaben				
scnat	832	841	849	859
SAGW	9'092	9'223	9'357	9'480
SAMW	0	0	0	0
SATW	200	200	200	200
Total Zusatzaufgaben	10'124	10'264	10'406	10'539
Über alle Kategorien				
scnat	7'647	7'780	7'922	8'071
SAGW	14'544	14'731	14'935	15'117
SAMW	2'506	2'551	2'623	2'693
SATW	2'145	2'200	2'259	2'341
Total alle Kategorien	26'842	27'262	27'739	28'222

Die vier Akademien der Schweiz beantragen für die Periode 2008 – 2011 insgesamt Mittel in der Höhe von **110,065 Mio. Franken**. Dabei wollen sie Mittel in der Höhe von **35,920 Mio. Franken** für die koordinierten Aufgaben, in der Höhe von **32,812 Mio. Franken** für die Grundaufgaben und Mittel in der Höhe von **41,333 Mio. Franken** für die Zusatzaufgaben einsetzen.